

3
à Monsieur Salomon Reinach

Cordial hommage

E. Floquet

LES TUMULUS
DE MON TSAUGEON
(Haute-Marne)

PAR

MM. CAMILLE et JOSEPH ROYER

ET

ED. FLOUEST

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

(Extrait du III^e Volume des Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Langres)

LANGRES

—
1888

LES TUMULUS
DE MON TSAUGEON

(Haute-Marne)

LES TUMULUS

DE MON TSAUGEON

(Haute-Marne)

PAR

MM. CAMILLE et JOSEPH ROYER

ET

ED. FLOUEST

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

(Extrait du III^e Volume des Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Langres)

LANGRES

—
1888



E. Trousset Pinx.

Imp. Bourcier, St. Quentin.

J. Pilloy del. et Grav. Lith.

LES TUMULUS DE MON TSAUGEON
 Antiques déposées au Musée des Antiquités Nationales à St. Germain
 et provenant des Foulles de H. Defay

Cette idée était si profondément empreinte dans son esprit, qu'elle a résisté au démenti persévérant des fouilles qu'il avait entreprises pour l'éclaircissement de la question. Aucune des indications négatives fournies par les tumulus n'a pu le mettre en défiance ; il semble même ne s'être jamais demandé, étant donné le travail matériel, le soin méthodique et le temps considérable qu'à nécessairement exigés l'édification de nos galgals Lingons, comment il avait pu y être pourvu par une armée battue, démoralisée et obligée, d'ailleurs, de se replier en toute hâte sur l'oppidum dont sa défaite venait de faire le dernier rempart de l'indépendance nationale.

Il y a plus : au cours des vérifications auxquelles la plupart des tumulus voisins de la Vingeanne ont été soumis, il n'a jamais été rencontré, en tout, que *deux ou trois armes* ; en revanche, on y a recueilli en abondance ces objets usuels d'ajustement et de parure, qu'on ne possède en aussi grand nombre qu'aux époques de paix et de prospérité publique.

L'inhumation des guerriers tombés dans la bataille se conçoit mal, aux temps antiques, sans le dépôt de leurs armes à côté d'eux. Si l'on veut croire, qu'en dépit des fatalités d'une lutte impitoyablement poursuivie, les vaincus du combat préliminaire à l'investissement d'Alise ont pu prendre le loisir de rendre à leurs morts les derniers devoirs suivant toutes les traditions de la coutume gauloise, il devient d'autant plus difficile d'expliquer cette constante omission des armes ne laissant subsister aucune différence entre la sépulture d'un vaillant soldat et celle du trafiquant le plus pacifique.

Gardons-nous toutefois d'en trop vouloir à l'erreur de M. Defay. Elle lui a fait soutenir une thèse à laquelle on ne peut plus souscrire aisément ; mais elle a eu cette conséquence heureuse de le provoquer à des fouilles qui ont procuré des antiquités très intéressantes aux servants de l'archéologie locale. S'il faut le critiquer en quelque chose, j'aime mieux lui reprocher de n'avoir pas consacré plus de temps à ces fouilles. Je préfère le quereller pour les avoir, par un souci trop dominant de la collection, poursuivies sans préoccupation suffisante des enseignements qu'il fallait en obtenir. Mais combien d'antiquaires lui en donnaient alors l'exemple ! Combien, sans le prévoir, nous ont condamnés à laisser à peu près stériles en nos musées des richesses considérables, parce que nous ne savons rien des conditions dans lesquelles elles ont été rencontrées.

Il en a été des tumulus de la Vingeanne comme de tant d'autres. Aucune note n'a été prise sur leur manière d'être, sur leurs dimensions, leur aspect, leur structure intérieure ; aucun plan, aucune coupe n'en furent relevés ; rien ne fut relaté, séance tenante, du nombre, du caractère, de la situation relative des sépultures, ni de la composition et de la disposition de leur mobilier funéraire. Ce défaut de véritable sollicitude archéologique a bien souvent causé d'irréparables lacunes dans les éléments favorables à l'étude de nos origines : on ne peut trop le répéter aux explorateurs d'aujourd'hui, afin qu'ils se gardent d'une aussi regrettable négligence. Il convient même qu'ils cherchent à atténuer les pertes du passé, en revenant sur ces opérations

LES TUMULUS

De **MONTSAUGEON** (**HAUTE-MARNE**)

PAR

MM. CAMILLE et JOSEPH ROYER et Ed. FLOUEST

A Monsieur Alexandre BERTRAND, Membre
de l'Institut, Directeur du Musée des Antiquités
Nationales,

à Saint-Germain-en-Laye.

MON CHER DIRECTEUR,

La salle VI du musée confié à votre haute direction contient, dans ses deux premières vitrines du côté de la cour, d'intéressantes antiquités gauloises provenant du département de la Haute-Marne. Elles ont été recueillies en 1863 par feu M. Henri Defay, alors fonctionnaire des finances à Langres. Transmises par lui à l'empereur Napoléon III, elles ont été comprises dans le premier fonds du musée qui venait de s'ouvrir pour les antiquités nationales.

C'était le temps où s'élaborait l'*Histoire de César*. M. Defay était convaincu que la bataille ayant précédé le siège d'Alise s'était livrée dans la vallée de la Vingeanne, au sud-est de Langres, sur le territoire du canton de Prauthoy. Il a exposé ses vues dans un mémoire très étudié, qui paraît n'avoir pas été sans influence sur l'opinion adoptée par l'historien impérial¹. Le grand nombre des tumulus existant dans cette région a fourni à son argumentation l'une de ses bases principales. Il partageait ce préjugé, encore si répandu à cette époque, que des sépultures antiques plus ou moins agglomérées sur un même point ne peuvent procéder que d'un carnage entre belligérants et révèlent, par conséquent, un champ de bataille.

¹ V. *Étude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alise*, par Henri Defay, contrôleur des Contributions directes à Langres, avec une carte. Paris, Dumoulin, libraire, Septembre 1863.

trop sommaires. Une reprise utile des anciens travaux est quelquefois possible. Il reste dans ces monuments funéraires des parties dédaignées par une sape trop pressée d'en atteindre le centre, qui nous ménagent encore d'avantageuses aubaines. Elles permettent, plus souvent qu'on ne le pense, d'augurer avec quelque certitude de l'ensemble originaire, par ce qu'en montrent les vestiges subsistants.

C'est l'expérience que viennent de faire deux membres particulièrement intelligents et zélés de la Société archéologique de Langres. M. Defay avait ouvert, sans en amener la ruine, deux tumulus situés aux abords du village de Montsaugéon; conduit au lieu où ils se trouvent par MM. Camille et Joseph Royer, j'ai pensé que leurs flancs inattaqués recelaient encore de précieuses épaves. J'ai pressé ces messieurs de revenir à l'œuvre inachevée, ils ont bien voulu le faire et vous allez voir qu'ils en ont été récompensés. Grâce à eux, les omissions de la fouille antérieure se trouvent en partie réparées, et les antiquités conservées dans votre musée acquièrent désormais une valeur qu'on ne pouvait jusqu'ici leur accorder.

Je passe la parole à mes jeunes collaborateurs, en reproduisant le procès-verbal qu'ils ont rapporté de leur entreprise. Je vous demanderai de la reprendre après cette transcription, pour faire quelques comparaisons instructives, rattacher les antiquités anciennes à celles nouvellement découvertes et établir le bilan complet de l'exploration de ces tumulus.



LES DEUX TUMULUS DE CHARMÉY

COMMUNE DE MON TSAUGEON (HAUTE-MARNE)



I

« A égale distance à peu près de Prauthoy et de Montsaugéon, au lieu dit : *Charmey* ¹ et à droite et à gauche d'un très ancien chemin allant de l'un de ces villages à l'autre, s'élèvent

¹ Il paraît que cet emplacement a été désigné, sur les étiquettes du Musée de Saint-Germain, sous le nom de *Croix de Saint-Thibaut*; c'est une erreur : jamais les habitants du pays ne l'ont appelé autrement qu'en *Charmey*. L'indication fournie à l'administration du Musée est le résultat de quelque confusion dans les souvenirs de la personne qui l'a donnée.

deux tumulus séparés par un espace d'environ vingt-cinq mètres. L'un porte à son sommet une croix de pierre vieille de deux ou trois siècles. Restés intacts jusqu'en 1863, ces tumulus ont été à cette époque, comme la plupart de leurs similaires dans nos pays, fouillés par M. Defay.

« L'intérêt à y attacher s'en trouvait singulièrement amoindri. Mais nous savions que M. Defay, ne recherchant dans ces vestiges de l'époque gauloise que des sépultures de nature à justifier l'hypothèse de la grande bataille qu'il estimait avoir été livrée dans la vallée de la Vingeanne, avait parfois négligé d'importants détails, et laissé fort incomplet un travail trop rapidement conduit. Nous nous sommes décidés sur ces données à reprendre ses fouilles, avec l'espoir, qu'à défaut d'objets de collection, sur lesquels nous ne pouvions guère compter, quelques constatations archéologiques nous dédommageraient de nos peines.

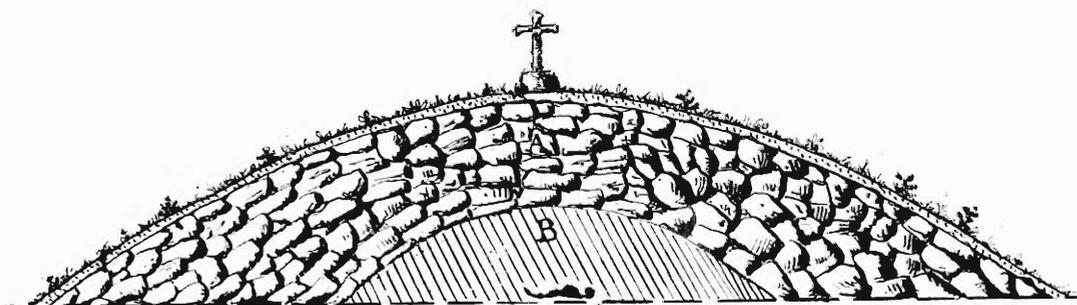
« Le tumulus situé à droite du chemin a été relativement respecté. La croix de pierre qui le surmonte n'a pas été déplacée; on a comblé les excavations momentanément pratiquées autour d'elle, et l'herbe ayant repoussé sur les décombres, le monument a repris à peu près son aspect original. Nous pouvons le mesurer d'une manière d'autant plus exacte, que nous reconnaissons, dès les premiers coups de pioche, que tout le pourtour, sur une largeur variable, est resté absolument intact. Le diamètre est de quinze à seize mètres, et la hauteur d'un peu moins de deux mètres, au centre, sous la croix.

« Nous retrouvons ici un mode de construction se rapprochant fort de celui que nous avons constaté à Cusey, dans le tumulus *sur Vesvres*¹. Le sol sous-jacent, préalablement aplani sans doute pour servir d'assiette au tumulus, est constitué par une roche fendillée, friable, se décomposant sous les gelées et la pluie, et très facilement attaquable à la pioche. Le corps placé au centre de l'aire, sur la roche nue, est recouvert d'une calotte de terre haute d'un mètre et large de deux mètres cinquante à trois mètres; la terre qui forme cette calotte est rouge et se trouve, dans toute la région environnante, mélangée à une énorme quantité de menues pierres : mais ici elle en a été soigneusement débarrassée. Il semble qu'elle ait été travaillée à l'eau comme le mortier préparé par un maçon, puis foulée et massée sur le cadavre. Aussi forme-t-elle un tout solide, résistant, et à peu près impénétrable à la pluie.

« On a ensuite disposé, sur cette terre amoncelée, un revêtement de pierres placées en recouvrement les unes des autres, comme des laves sur un toit, dans le but évident d'empêcher autant que possible l'infiltration des eaux. Loin de prendre ces pierres au hasard, on s'est attaché à choisir celles dont la forme plus ou moins plate rendait cet arrangement plus facile et plus efficace. Leurs dimensions variant à l'infini sont difficilement appréciables, mais on a réservé les plus grosses pour les placer à l'extérieur du massif ainsi construit. Il a environ un mètre au-dessus de la calotte de terre, et, autour d'elle, son épaisseur atteint de six mètres à

¹ Voir le n° 34 du Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres (t. II, p. 438).

six mètres cinquante. Tous les interstices, tous les vides laissés entre les pierres ont été soigneusement remplis, au fur et à mesure de la construction, par de la terre qu'on ne s'est pas donné la peine de cribler pour cet usage, mais qui, serrée, comprimée, peut-être par un travail spécial et aussi par le poids des pierres, a donné à l'ensemble de l'œuvre une cohésion extraordinaire.



COUPE TRANSVERSALE DU TUMULUS N° 4, dit *DE LA CROIX*.

A Massif de pierres.

B Massif en terre criblée et battue enveloppant le corps.

« Au tumulus *sur Vesvres*, de Cusey, les sépultures annexes avaient été exclusivement placées sur le pourtour, avec un parti pris certain de respecter le centre. A Charmey, au contraire et malheureusement pour nous, on avait suivi une méthode diamétralement opposée. Tout autour de l'espèce de pilier resté intact au-dessous de la croix, de nombreuses sépultures avaient été rencontrées par notre devancier; il ne nous restait à explorer que la sépulture centrale et une bordure extérieure large de trois mètres à peine, dédaignée en 1864. Constamment, en retournant les décombres des anciennes fouilles, nous rencontrons des ossements teints de vert-de-gris : ils témoignent des découvertes de M. Defay et nous font de plus en plus déplorer les maigres résultats de notre travail, résultats que nous allons énumérer ¹.

« Le corps déposé au centre, sous la calotte de terre, est orienté du couchant au levant, les bras allongés. Il n'a, pour tout mobilier funéraire, qu'un bracelet de poignet en bronze lisse, massif, fermé, d'une simplicité extrême. Il est déformé par l'oxydation et brisé en cinq morceaux.

« Au-dessus et dans des pierres déjà remuées, nous découvrons, écrasé et réduit en nombreuses parcelles, un de ces grands anneaux tubulaires, en bronze foliacé, qu'on portait à la cheville, ou

¹ En estimant à quinze le nombre des corps rencontrés par M. Defay dans ce tumulus, nous sommes certains de rester au-dessous de la vérité.

au-dessus du coude. L'une des extrémités, ornées toutes deux de sillons légers tracés transversalement, rentre dans l'autre : une goupille, passant par un trou ménagé de part et d'autre, en assurait la réunion. L'énumération sommaire donnée par M. Defay des dépouilles du tumulus mentionne « *trois bracelets d'humérus* » ; l'imparité semble anormale en pareille occurrence : il est à croire que notre découverte permet de compléter la paire dont le musée de Saint-Germain ne possède qu'un seul élément¹.

« A trois mètres cinquante environ du point où la pente gazonnée rejoint le sol naturel, au sud-ouest, nous rencontrons enfin, à trente ou quarante centimètres de profondeur, quatre sépultures intactes. Elles se présentent dans un remarquable désordre. On a évidemment pratiqué à la hâte et sans précautions une excavation insuffisante dans le massif de pierres, et on y a entassé les quatre cadavres. La terre et les pierres, un moment déplacées, ont été rétablies avec la même précipitation, et les squelettes, brisés par leur poids, sont d'une reconstitution impossible.

« Nous recueillons en cette place :

« 1° Deux bracelets en bronze massif : l'un, formant un cercle parfait et d'une simplicité extrême, est constitué par une tige torique et lisse de cinq millimètres d'épaisseur. Le dessin que nous donnons de l'autre nous dispense de le décrire² (*fig. 1*) ;

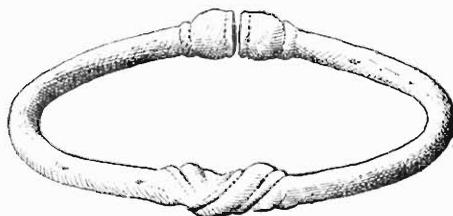


Fig. 1.

« 2° Le tiers environ d'un bracelet fait d'une petite barre quadrangulaire donnant en coupe un losange, courbée en rond, avec des extrémités progressivement amincies en pointe, probablement pour chevaucher, sans augmenter par leur juxtaposition le volume normal ;

3° Trois élégantes fibules de bronze ; l'expansion de leur arc est agrémentée de saillies, de creux symétriques et de dessins gravés d'un bon effet ; nous reproduisons la plus remarquable d'entre elles (*fig. 2*) ;

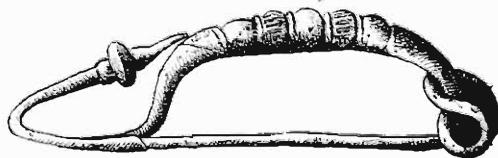


Fig. 2.

¹ La supposition, vérification faite au Musée de Saint-Germain où sont déposés les objets trouvés par M. Defay, s'est trouvée exacte.

² Ce bracelet et tous les autres objets dont nous donnerons l'image sont reproduits de grandeur naturelle.

« 4° Enfin, deux petits anneaux de fer, inégaux d'épaisseur et de diamètre, sans caractère et à moitié détruits par la rouille.

« A deux mètres cinquante environ du périmètre, et à un mètre de profondeur, c'est-à-dire : à peu près sur la roche, et toujours au sud-ouest, gît un nouveau squelette, cette fois réglementairement couché les bras le long du corps et orienté du levant au couchant. Son mobilier funéraire consiste en une épingle et une fibule de bronze (*fig. 3 et 4*).

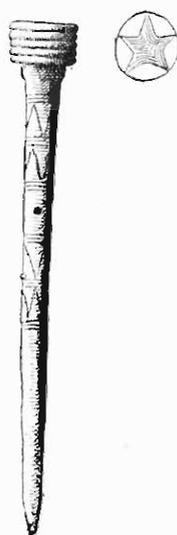


Fig. 3.

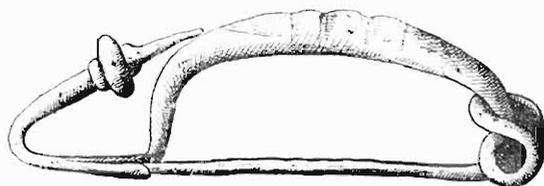


Fig. 4.

« L'épingle, d'une admirable patine bleu turquoise et délicatement perforée vers le milieu de sa tige, porte, à sa partie supérieure, une ornementation géométrique de très bon goût, gravée au burin. Le sicif empilement de rondelles qui en constitue la tête montre, notamment à sa face externe, une étoile à cinq branches, pour laquelle on semble s'être inspiré des élégantes encrines fossiles si abondantes dans nos sables de Cohons.

« Un peu plus à l'ouest, nous rencontrons un squelette d'enfant dépourvu de tout objet de parure.

« Au flanc est du tumulus, à quatre-vingts centimètres de profondeur, et à trois mètres du bord, se présente une dernière sépulture, toujours orientée du couchant au levant, et toujours les bras allongés. Nous recueillons :

« A la hauteur du menton, une fibule brisée, très simple, filiforme, à ressort ;

« Au bras gauche, un bracelet formé de bronze massif : il est formé d'une tige torique de cinq à six millimètres d'épaisseur, décorée aux extrémités de ses deux diamètres, par un losange gravé au burin ; le champ en est semé de cercles centrés, rangés en lignes horizontales ; l'une de ces lignes se prolonge au delà des pointes du losange ;

« Enfin, sur l'os de la hanche, une petite bande de bronze très mince et fragmentée, ornée

au repoussé d'une ligne de perles courant entre deux bourrelets. Fixée sur une bande de cuir ou d'étoffe solide, elle a pu servir, soit de bande d'applique pour une ceinture, soit même de bracelet : sa cambrure et ses faibles dimensions paraissant se prêter mieux à ce dernier emploi (*fig. 5*).

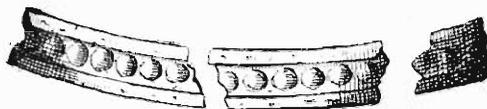


Fig. 5.

« Au cours du travail, nous trouvons épars dans la terre et les pierres :

« L'arc et le ressort d'une fibule de bronze ;

« Un de ces grains de collier, en pâte de verre bleu de France, que nos ancêtres Lingons paraissent avoir prisés à titre d'amulette ;

« Un fragment de silex taillé, d'origine crétacée, constituant l'extrémité bien caractérisée d'un grattoir ;

« Une bosselle de bronze de forme ovale, munie en dessous, à sa partie concave, d'une tige destinée à la fixer sur du cuir ou quelque étoffe ; elle est très lisse à la partie convexe, et y présente une patine très luisante de couleur foncée ;

« Des débris très altérés, mais très reconnaissables, de deux fibules en fer de grandeur différente ;

« Deux pointes de flèche ou de javeline en fer, en forme de cône très allongé et évidé jusqu'à la pointe (*fig. 6*), d'un modèle que nous croyons rare et dont M. l'abbé Fourot a trouvé les similaires en bronze dans le tumulus de la forêt de Chamberceau ;



Fig. 6.

« Quelques clous et fragments de fer dont l'un pourrait provenir d'une faucille ;

« De très nombreux fragments de poterie répartis au hasard dans toute la masse de la construction : quelques-uns, sont décorés soit de cercles centrés, de points et de lignes en creux, primitivement remplis de barbotine de couleur claire, tranchant sur le fond noir des vases, soit de

gravures à la pointe exécutées avec une grande délicatesse et témoignant de plus de goût et d'habileté de main qu'on n'en constate d'ordinaire en pareille occurrence (*fig. 7 et 8*);

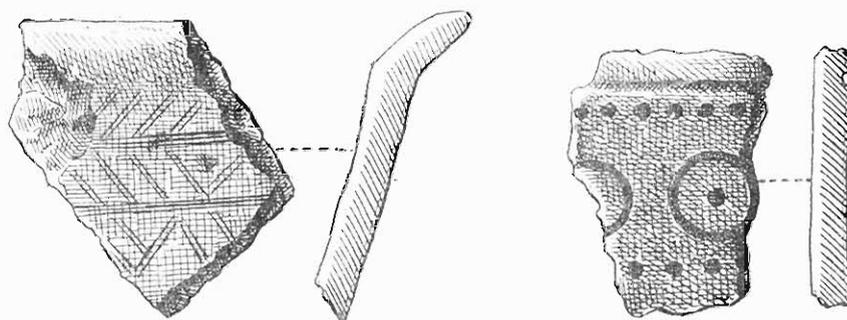


Fig. 7.

Fig. 8.

« Enfin, une quantité notable de débris d'ossements d'animaux ayant passé par le feu, durcis, pesants, de couleur bleuâtre et comme minéralisés par l'action combinée de la chaleur intense et des graisses en fusion qui les ont imprégnés. Nous pensons qu'ils proviennent du festin des funérailles.

II

« Le second tumulus, à gauche du chemin, n'avait pas de croix de pierre pour le protéger : aussi n'a-t-on pas usé à son égard des mêmes ménagements. Le centre en a été largement ouvert ; les matériaux qui le remplissaient, rejetés au hasard, recouvrent toutes les pentes où l'herbe et les ronces ont poussé à l'envi. Il ne subsiste aucune partie de forme appréciable et, au premier abord, il nous semble fort difficile de débrouiller ce chaos. Nous ne tardons pas cependant à nous apercevoir que M. Defay, selon sa coutume, n'a travaillé qu'au centre, laissant les bords intacts sur une épaisseur souvent considérable. Nous pouvons ainsi reconnaître assez bien les divers éléments de la construction.

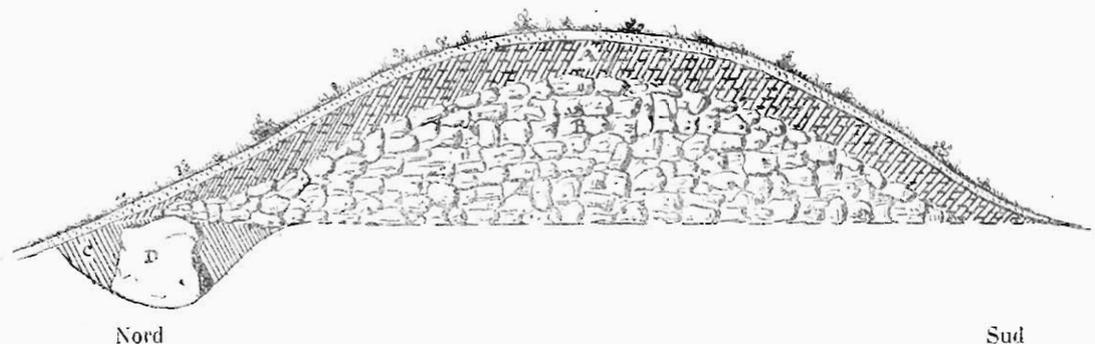
« La hauteur, naturellement, nous reste inconnue. Le diamètre nous semble avoir été de vingt à vingt-deux mètres, c'est-à-dire d'un quart au moins plus considérable que celui du tumulus de la croix. Mais cette donnée ne doit être considérée que comme approximative, car nous croyons que, même avant le travail de M. Defay¹, le tumulus avait dû être entamé au sud-est par le propriétaire de la vigne voisine.

¹ Les ossements déplacés par lui sont moins nombreux ici qu'au tumulus de la croix ; mais nous évaluons encore à huit ou dix, au moins, le nombre des sépultures qu'il a visitées.

« Le sol qui lui sert d'assiette est la roche déjà signalée, friable, fendillée, sans consistance. Nous n'y voyons non plus aucune trace d'une aire nivelée, ou de toute autre appropriation préalable. La construction a été faite d'après une méthode nouvelle pour nous.

« Des pierres de grosseur moyenne, prises indifféremment, sans souci d'une forme déterminée et sans aucun mélange de terre, ont fait tous les frais d'un massif intérieur qui va décroissant d'épaisseur du centre à la circonférence. Elles sont amoncelées sans ordre et au hasard, à cela près qu'on a réservé les plus grosses pour les placer sur le périmètre, mais avec le plus parfait dédain de la symétrie et de la régularité. Quelle était l'épaisseur de ce massif? . . . il est fort difficile de le dire. Il nous semble qu'il pouvait constituer la bonne moitié, sinon les trois quarts de la masse totale. Le tout a été recouvert d'une épaisse couche de pierrailles ou de sable à gros éléments, d'où la terre est toujours absolument exclue, et sur laquelle l'herbe n'a dû pousser qu'au bout d'une longue suite d'années. Les précautions contre l'infiltration des eaux, si minutieusement prises à droite du chemin, ont donc été entièrement négligées à gauche.

« Mais, et c'est ici que se rencontre l'intérêt principal de notre fouille, la construction que nous venons de décrire ne constitue pas la totalité du monument funéraire.



A Gros sable et pierrailles.

B Massif de pierres.

C Dépression remplie de terre comprimée.

D Dalle brute verticalement dressée.

« Du côté de l'ouest, la roche sous-jacente forme, au point où commence la pente gazonnée, une dépression en forme de gradin, qui contourne environ le quart de la circonférence totale. Profonde d'un mètre à l'endroit le plus creux, elle se relève rapidement du côté du nord-est; du côté sud-ouest, au contraire, elle regagne en pente douce et prolongée le niveau général.

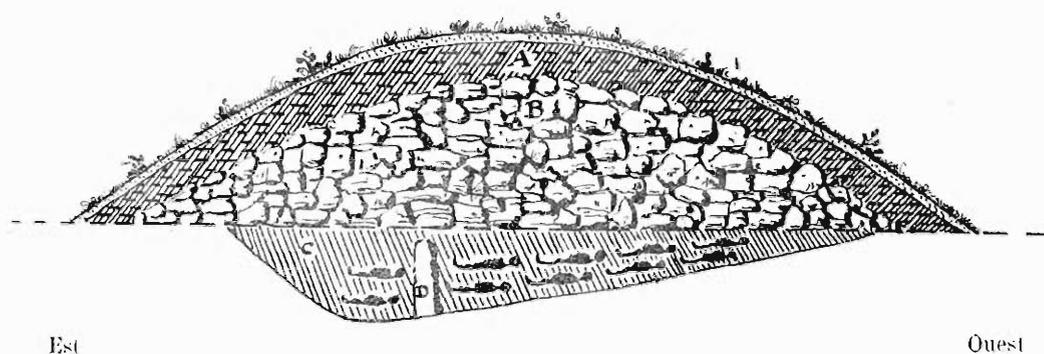
« Certainement, cette dépression peut être de formation naturelle; mais plus volontiers la croirions-nous pratiquée de main d'homme, grâce à la fissilité de la roche, dans le but pour lequel nous la trouvons utilisée.

« Après y avoir déposé les sépultures auxquelles nous allons revenir, et qui dès lors se trouvent à un niveau sensiblement inférieur à celui de la sépulture centrale, on l'a comblée avec cette même terre rouge, soigneusement criblée, dont nous avons déjà parlé. Comme pour la calotte centrale du premier tumulus, la terre, probablement travaillée à l'eau, a été très forte-

ment foulée et massée sur les cadavres. Puis, par-dessus cette masse compacte et résistante, large d'un mètre cinquante et longue d'une quinzaine de mètres, on a disposé deux ou trois rangs de grosses pierres plates se recouvrant l'une l'autre et rejoignant la naissance de la pente gazonnée. La couche de pierrailles et de gros sable qui couvre le tumulus a été ensuite prolongée jusqu'au delà de ces dalles, dissimulant le tout et rendant au terrain son plan naturel et régulier; de sorte que personne, — M. Defay compris, — ne pouvait soupçonner cette singulière particularité.

« Du côté du nord-est, au point où la dépression commence à se relever en pente assez rapide, et où la profondeur est la plus grande, nous découvrons deux squelettes les bras allongés et la tête tournée vers le levant. Le premier repose sur la roche même qui fait le fond de la dépression; l'autre, à trente centimètres plus haut, non directement au-dessus du premier, mais un peu à sa droite; — plus rapproché par conséquent du bord du tumulus proprement dit, — et la tête un peu plus avancée du côté du couchant.

« Pour toute parure, le premier porte au bras gauche un bracelet fait d'un fil de bronze très grêle, agrémenté, sur la face externe, de légères incisions transversales. Il est ouvert et ses



COUPE TRANSVERSALE DU TUMULUS N° 2.

A Gros sable et pierrailles,
B Massif de pierres.

C Dépression remplie de terre comprimée.
D Dalle brute verticalement dressée.

extrémités rapprochées l'une de l'autre s'arrondissent de manière à rappeler l'aspect de mignonnes têtes de pavots. Le défunt possède encore deux fibules de même métal; nous recueillons l'une sous le menton, l'autre, plus petite, à la hauteur des genoux; toutes deux sont rudimentaires et rappellent assez bien ces épingles anglaises, dites épingles d'hôpital, d'un usage si répandu aujourd'hui.

« Le second squelette ne nous livre aucune déponille.

« Une pierre plate de grandes dimensions, dressée debout comme une stèle, traversant la dépression dans toute sa largeur, et entièrement noyée dans la masse de terre au sommet de laquelle elle arrive, ferme, pour ainsi dire, ces deux sépultures du côté du couchant, et les sépare de celles qui vont suivre.

« Immédiatement derrière elle sont couchés deux nouveaux cadavres, disposés exactement comme les deux premiers, l'un sur la roche même, l'autre un peu plus haut, un peu à droite et la tête un peu plus au couchant. Celui qui repose sur la roche a reçu des bijoux de bronze qui ont teint en vert-de-gris quelques débris de ses ossements et la terre adjacente. Le second portait au cou un objet en fer assez volumineux; une grande fibule probablement. Il ne subsiste rien de ces diverses parures.

« Trois squelettes apparaissent encore, les uns au bout des autres, regardant tous le levant. Ils sont couchés sur la roche au fond de la dépression. Tous trois ont possédé des bijoux de bronze n'ayant laissé que des traces par coloration, analogues à celles que nous venons de signaler.

« A mesure qu'on avance à l'ouest, la masse de terre qui comble la dépression devient progressivement moins épaisse et les débris d'ossements se font de plus en plus rares.

« Chacun des squelettes auxquels ils se rapportent a-t-il été également accompagné d'un autre corps placé au-dessus de lui et à sa droite? Nous croyons pouvoir l'affirmer, bien qu'il n'en subsiste nul vestige. Mais leur ancienne existence se révèle par un état particulier de la masse agglomérée. Elle se montre en effet souple et onctueuse au toucher, grasse comme de la glaise, noire comme la terre des cimetières saturée d'éléments putrides.

« Rien n'est venu nous renseigner sur la condition que pouvaient avoir occupée dans la vie ces personnages ensevelis simultanément et probablement morts ensemble. Ils étaient vraisemblablement de rang inférieur, et s'ils avaient droit au même gîte funèbre que le défunt principal, ils n'y devaient, paraît-il, prendre place qu'en formant cercle autour de lui. Étaient-ce des serviteurs ou des femmes? Ces sépultures ont-elles la même antiquité que le tumulus lui-même? Nous ne pourrions faire ici que des suppositions hasardeuses; mieux vaut avouer notre impuissance à rien préciser.

« Dans les éboulements du gros sable constituant la couche supérieure, nous avons recueilli çà et là, sans traces des ossements disparus dans ce milieu si perméable :

« Un élégant torquès de bronze (*fig. 9*);

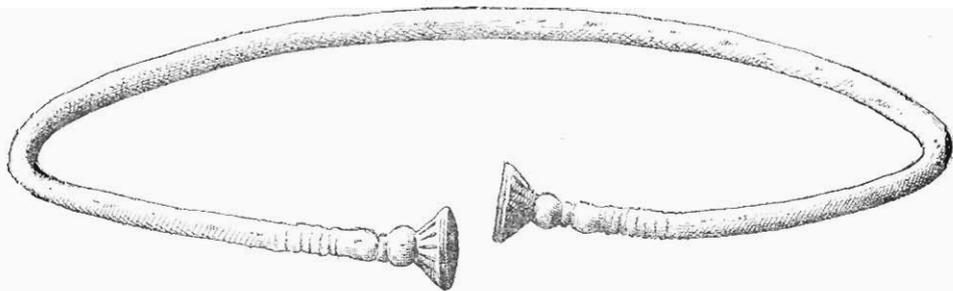


Fig. 9.

« Une mignonne paire de bracelets ou, peut-être, de boucles d'oreilles, empruntée à un fil de bronze de deux millimètres et demi d'épaisseur, sur toute la longueur duquel courent de délicates moulures rehaussées d'incisions transversales; la fermeture en était obtenue par l'introduction d'une pointe réservée à l'une des extrémités dans une gaine pratiquée à l'autre; ils appartenaient sans doute à un enfant, s'ils ont rempli l'office de bracelets, car leur diamètre intérieur ne dépasse pas trente-sept millimètres;

« Un autre bracelet de bronze de bon style (*fig. 10*);

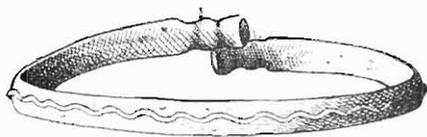


Fig. 10.

« Un quatrième bracelet de bronze, ouvert, fait d'un fil grossier et inégal, à extrémités légèrement arrondies et sommairement incisées;

« Une fibule de bronze (*fig. 11*);

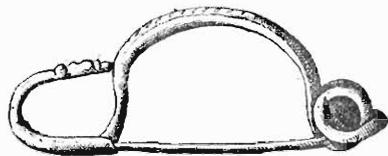


Fig. 11.

« Le tiers environ d'un de ces bracelets massifs que l'on dit taillés dans du bois d'if, ou dans quelque substance bitumineuse comme le jayet;

« Des fragments nombreux de poterie grossière, dont aucun ne porte d'ornement;

« Une notable quantité de débris d'ossements d'animaux ayant passé par le feu et absolument semblables à ceux que nous avons rencontrés dans l'autre tumulus;

« Une alène quadrangulaire en fer, ou poinçon droit, dont le manche d'os ou de bois a disparu.

« Enfin, un fragment de fer à cheval ne conservant que deux étampures, et trouvé sous nos yeux, à une grande profondeur.

« CANILLE ET JOSEPH ROYER. »

Si je ne m'abuse, mon cher Directeur, voici fort convenablement connus désormais les deux tumulus Lingons dont le Musée des Antiquités Nationales possède d'intéressantes dépouilles. Il subsiste sans doute, dans les notions les concernant, une lacune importante et, hélas ! irréparable : nous continuons à ne rien savoir des particularités caractéristiques de ces sépultures principales auxquelles on voulait tout spécialement M. Defay et à qui, vraisemblablement, il ne supposait pas les nombreuses voisines que l'on vient de nous révéler. Nul doute qu'il nous eût procuré de fort instructives données, si ses investigations se fussent inspirées d'une plus sûre méthode archéologique. Mais le desideratum que nous avons le regret de lui devoir ne s'atténue-t-il pas de toute la portée des observations si judicieusement faites par ses continuateurs ? Souhaitons que le succès de MM. Royer leur suscite des imitateurs et que vos conseils aux explorateurs qui se plaignent à vous de n'avoir plus rien de neuf à leur portée les ramènent à tant de vestiges du passé si incomplètement étudiés.

D'utiles remarques sont à faire en ajoutant aux antiques récemment découvertes le précieux contenu des vitrines de votre musée. On compte, dans ces vitrines, environ trente-cinq pièces inscrites au catalogue général sous trente et un numéros (1). C'est un butin de quelque importance : les sépultures Lingonnes sont relativement pauvres. Ceux qui les ont édifiées ont fait assurément de leur mieux pour suivre la tradition nationale de magnificence signalée par César (2), mais il est manifeste qu'ils étaient infiniment moins riches que leurs voisins. Ce n'est point à vous, explorateur heureux de plusieurs des cimetières gaulois de la Champagne, qu'il peut être opportun de faire remarquer combien les Tricasses et les Rémes, par exemple, l'emportaient, sous ce rapport, sur les Lingons.

Ce butin est encore digne d'attention par le caractère de distinction et le style plus relevé de quelques-unes des antiques dont il se compose. Mais, à ce point de vue encore, son mérite est seulement relatif : il s'évanouirait bien vite devant l'opulent mobilier des sépultures célèbres de Courtisols, de Chassemy, de la Gorge-Meillet, de Somme-Bionne, etc. (3). Néanmoins, il existe un contraste appréciable entre les objets que votre musée doit aux fouilles de M. Defay

¹ Du n° 6584 au n° 6614 inclusivement.

² *Fanera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa.* (*Bel. Gal.* VI, 19).

³ V. les belles publications de M. E. Morel : *La Champagne souterraine*; et, de M. Fourdrignier : *La double Sépulture gauloise de la Gorge-Meillet*.

et la plupart de ceux récemment recueillis au même lieu par mes zélés collaborateurs. Ces derniers sont, en général, d'une simplicité rudimentaire : les autres échappent pour la plupart au reproche de banalité que nous avons trop souvent le droit d'adresser aux produits de nos fouilles. La différence, à mon avis, doit en être expliquée par celle du rang social qu'occupaient les morts ensevelis au centre du tumulus et ceux qu'on y a déposés au pourtour seulement. A ceux-ci, sans doute, on estimait ne devoir qu'un honneur relatif et leur situation était manifestement secondaire, puisque, admis à partager la demeure funèbre du défunt de haut parage, ils n'y trouvaient place cependant que pour lui faire cortège, en se groupant autour de lui.

Qui sont ces satellites de la mort, qui nous paraissent, dans nombre de cas, continuer dans la tombe la fonction de leur vie ? La réponse à cette question d'un intérêt si attachant se dérobe encore à notre curiosité. S'il est des tumulus (1) dont les sépultures excentriques se révèlent positivement successives et espacées dans une période de notable durée, il en est d'autres, au contraire, où ces sépultures annexes s'affirment concomitantes de la sépulture centrale et impliquent une simultanéité de décès ayant pourvu, en une seule fois pour ainsi dire, à l'entier peuplement du tertre funéraire. L'hypothèse de quelque événement calamiteux, d'une rixe retentissante et de grandes proportions, d'une catastrophe de famille, d'une épidémie locale ne les explique pas d'une manière satisfaisante. Dans ces circonstances extraordinaires, les funérailles ne s'accomplissent pas avec le soin et la fidélité aux usages reçus qu'attestent tous ces ensevelissements. Sous l'empire de l'émotion qui s'est propagée dans les esprits, on se contente, pour tout, d'une exécution sommaire ; on néglige la suprême vêtue, on établit le gîte funèbre à la hâte, on accélère l'inhumation : il semble qu'à l'empressement mis à faire disparaître les défunts correspondra un retour plus prompt du calme et de la sécurité. Rien ici ne trahit cette précipitation des moments troublés. La parure attentive des corps, leur répartition symétrique dans le tumulus, la régularité de leur dépôt à la place préparée pour chacun d'eux, l'agencement méthodique de la construction protectrice de leur dernier sommeil, tout démontre qu'il a été procédé aux obsèques dans la paix, la liberté et la solennité nécessaires à la pleine observance des rites consacrés.

On songe alors à ces textes malheureusement trop laconiques des auteurs anciens, où s'affirme ce dédain relatif de l'existence souvent signalé comme un des traits saillants du caractère des Gaulois. Les occasions d'un trépas prématuré, voulu ou subi, ne manquaient pas pour eux.

¹ Le *Monceau Laurent* du Magny-Lambert, par exemple. A la suite des fouilles célèbres dont il a été rendu compte dans la *Revue Archéologique* (Ed. Flouest, *Les Fouilles du Magny-Lambert, Côte-d'Or* ; livraisons de Décembre 1872 et Février 1873) et qui ont ensuite provoqué de la part de M. Al. Bertrand la magistrale étude insérée au 34^e volume des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France* (*Les Tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert, Côte-d'Or*, p. 287), des explorateurs du pays ont, à plusieurs reprises, sondé les parties externes et restées intactes du tumulus et y ont rencontré des sépultures plus ou moins superficielles, dont les caractères et surtout le mobilier funéraire indiquaient nettement la continuation en ce lieu, pendant deux ou trois siècles, d'inhumations provoquées sans doute par le respect de quelque tradition de clan ou de famille.

Un personnage important était-il en danger de mort par le fait de quelque expédition hasardeuse, d'un combat inévitable, ou simplement d'une grave maladie, l'enseignement des Druides proclamait hautement qu'une vie humaine pouvait être rachetée par une autre (1). Plus le nombre des vies requises pour en sauver une se trouvait considérable, plus sans doute l'efficacité de l'immolation devait être certaine et, dans une organisation, où, en dehors d'une aristocratie religieuse ou militaire, la masse de la population ne comptait guère (2), il ne pouvait être bien difficile de pourvoir au sacrifice recommandé, sauf à en ensevelir pompeusement les victimes avec l'intéressé, si les dieux étaient restés impitoyables.

Un chef de clan, un noble en vue venait-il à mourir dans des conditions jugées suspectes par ses proches, ses épouses étaient soumises, ni plus ni moins que des esclaves, à un rigoureux interrogatoire, facilement condamnées sans doute et précipitées sans scrupule dans les flammes du bûcher funéraire (3). Le père de famille, en Gaule, n'avait-il pas droit de vie et de mort sur ses femmes et ses enfants (4)?

Appartenait-on à cette fédération des *Soldurii*, dont les liens et les devoirs étaient si étroits, qu'ils semblaient fondre en une personnalité unique un guerrier de marque et ses acolytes jurés, l'honneur de l'institution voulait que la mort emportât le groupe entier, aussitôt qu'elle en frappait le chef.

Au surplus, il n'était pas nécessaire d'avoir rang dans une de ces associations d'élite pour encourir le même sort. Il suffisait encore, vers les derniers temps de l'autonomie, d'avoir été pendant la vie de l'illustre défunt l'objet de quelque démonstration bienveillante de sa part à titre d'épouse, de serviteur, de simple client même, pour se trouver tenu de l'accompagner dans l'autre monde, en participant d'ailleurs à tout l'honneur réglementaire de ses funérailles (5).

De telles coutumes devaient assurément remplir très vite un tumulus. J'estime que mes jeunes collaborateurs en ont rencontré une trace certaine dans ce massif de sépultures si soigneusement isolé et si singulièrement disposé contre cette entaille de la roche qu'ils ont jugée faite exprès. Que la nature ait servi, par avance, les intentions des constructeurs du second tumulus par la rupture spontanée d'un banc de pierre, ou qu'ils aient taillé eux-mêmes le gradin auquel est due l'excavation qui s'y appuie, il importe peu : c'est l'emploi fait de cette excavation qui

¹ *Cæs. de Bel. Gal.*, VI, 18.

² *Plebs pœne servorum habetur loco* . . . *Ibid.*, VI, 13.

³ *Ibid.*, VI, 19.

⁴ *Ibid.*, *in front.*

⁵ *Cæs. Bel. Gal.*, III, 22.

⁶ *Ibid.*, VI, 19, cf. Pomponius Mela, *De situ urbīs*, 2.

attire l'attention et l'y retient. Il me semble que nous ne connaissons rien de semblable, car je n'ose entièrement assimiler à ce qui apparaît si nettement à Montsaugéon ces vestiges à demi conservés du tumulus de Cusey, que j'ai signalés à une de nos réunions des Antiquaires et dont vous avez bien voulu entretenir le Comité des travaux historiques et scientifiques ¹. J'ai quelque souvenir d'apparences de compartiments ayant pu séparer, dans certains tumulus, différentes catégories de morts, mais, si des divisions de cette nature y ont réellement existé, elles ne modifiaient pas les données usuelles de la construction, elles n'affectaient pas l'homogénéité du plan général et restaient dans les conditions du programme accredité. Ici, au contraire, on s'est, en un point, franchement écarté du mode habituel de la disposition des sépultures. Au lieu de l'aire continue et aplanie à niveau du sol, nous rencontrons une excavation contournant environ le quart du massif central. Une sélection évidente y a groupé dix corps, ou plutôt les y a étroitement parqués, comme par une préoccupation jalouse de les soustraire à toute chance de promiscuité. Bien plus, on a constitué pour eux un abri, un milieu ambiant d'une nature toute particulière, en employant, à la place des moellons et de la pierraille dont on s'est contenté pour tout le reste, une terre criblée qui ne se montre dans aucune autre partie du tumulus. Au sein de cet amas spécial, que d'énergiques procédés de compression ont, en dernière analyse, rendu compact comme un ciment, on avait symétriquement réparti les cadavres sur deux rangs en hauteur et en file à la suite les uns des autres, de façon que les pieds de l'un avoisinaient la tête du suivant. Tous, sans se toucher, et sensiblement entre eux à la même distance, comme au même niveau, ont dû reposer dans les mêmes conditions : sur le dos, les bras ramenés le long du corps et, autant qu'il était possible, le visage tourné vers l'est. Par une disposition assurément voulue, mais dont la raison d'être nous échappe, la superposition des deux rangées de morts ne s'est pas faite rigoureusement selon la verticale : les corps gisant au fond de l'excavation se trouvaient un peu à gauche et légèrement en arrière de ceux qui leur correspondaient en haut.

Toutes ces particularités ont pu être relevées avec certitude, malgré l'intensité dans ce milieu de la puissance désorganisatrice des agents de la nature. Il importe de les noter minutieusement, puisque la signification en reste ignorée, dans l'espoir que de nouvelles découvertes en favoriseront l'explication. Le seul fait qui ne soit pas nouveau pour moi est l'existence de cette longue pierre dressée perpendiculairement à la direction générale du dépôt. Cette dalle brute, véritable pierre de souvenir et de consécration, comme celle de Jacob ², et prototype de la *stèle funéraire*,

¹ V. au sujet de ce tumulus, la note publiée par MM. C. et J. Royer, dans le t. III, p. 23, du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, la communication de M. Flouest à la Société des Antiquaires de France (*Bulletin de la Société*, 1886, p. 76) et le Rapport de M. Al. Bertrand, inséré au *Bulletin des travaux historiques et scientifiques* 1886, p. 439.

² *Bibl. Sac. Gén.* XXVIII, 18

dont l'art, par la suite, tirera souvent un si heureux parti, est relativement fréquente dans les tumulus érigés sur des emplacements où, la pierre étant rare, la terre a dû la remplacer plus ou moins¹. Elle en occupe ordinairement le centre, pour affirmer mieux sa mission de *témoin* et étendre plus uniformément sa protection à tous les points du monument. Cette fois, il est vrai, elle a été élevée vers une des extrémités, celle qui descend le plus bas, et elle semble établir comme une barrière entre les deux premiers morts et la file des autres s'allongeant derrière elle ; mais j'incline à croire que le souci d'assurer sa fixité et de lui laisser ainsi toute sa valeur en a seul déterminé la place. Pour la reporter plus à l'ouest, au milieu de la fosse, il eût fallu, en raison de la profondeur progressivement décroissante, non seulement accepter pour sa base des chances de moindre solidité, mais encore la raccourcir au détriment de son caractère fondamental, ou la laisser, contre l'usage, saillir en dehors.

Il n'est donc pas vraisemblable qu'il y ait à faire, à cause de cette dalle, une distinction entre les morts confinés dans ce singulier sous-sol. L'uniformité de leur sépulture atteste la parité de leur situation pendant la vie. Que ne nous apprend-elle en même temps ce qu'était cette situation ! Peut-être, cependant, un fait permet-il d'en conjecturer quelque chose. C'est la gracilité, la délicatesse mignonne, l'exiguïté sous tous les rapports, des bijoux rencontrés en cet endroit et de ceux que l'oxydation, en raison même de leur petitesse, a pu dévorer si bien, qu'une coloration verte des os, ou de la terre environnante, s'est plusieurs fois trouvée l'unique preuve de leur existence ancienne. Seule une femme a pu engager son poignet dans un bracelet large à peine de cinquante-cinq millimètres et se servir utilement d'une fibule aussi courte et fragile que celle reproduite par la figure 11. Le réduit excavé du second tumulus de Montsaugéon et son massif en terre battue, si soigneusement isolé, représenteraient donc, pour la mystérieuse existence d'outre-tombe, une sorte de gynécée dont l'approvisionnement en parures, fait avec parcimonie, a sacrifié la beauté des pièces à leur économique simplicité.

Les observations à faire sur le funèbre mobilier de nos tumulus se trouveraient bien vite épuisées, si nous ne disposions que de ces modestes dépouilles et si les autres sépultures ne nous dédommageaient un peu de leur pauvreté.

Un premier fait ressort avec éclat du groupement, sous un même regard, de toutes ces antiquités : les objets de parure y abondent ; il ne s'y voit rien, pour ainsi dire, qui n'ait été spécialement destiné à la décoration de la personne humaine ; mais on y cherche vainement quelque chose ayant pu servir à sa défense. On ne peut, en effet, considérer comme des armes effectives la pointe de flèche en silex, ou les deux fers de javeline qu'on a rencontrés dans les tumulus. La présence de la pointe en silex recueillie par M. Defay (V. pl. 6, *fig. 13*), comme celle du

¹ Par exemple : le Tumulus du bois de Langres dans le Châtillonnais (V. *Bulletin de la Société des sciences historiques et nationales de Semur*, Côte-d'Or, année 1871) et le *Monceau* n° 1 de Conliège (V. *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1886).

grattoir rencontré par MM. Royer, se rattache peut-être à l'observation de quelque rite funéraire, au respect de quelque tradition symbolique, ou, plus probablement encore, au simple désir de conserver à un mort un objet de forme singulière et rare dont il s'était fait un talisman ou un fétiche pendant sa vie ¹. Quant aux deux fers de javelines découverts en dehors de toute sépulture caractérisée, dans le pêle-mêle des matériaux constitutifs du tertre de la croix, ils paraissent, comme le fragment de fer de cheval, comme les poinçons ou alènes, n'être que des produits adventifs, transportés inconsciemment par les constructeurs, ou perdus par eux au cours de leur travail. En tout cas, ce seraient de bien pauvres armes pour l'armement d'un guerrier, et il nous faudrait prendre une singulière idée des soldats que Vercingétorix prétendait opposer aux légions de César, si nous voulions, à la faveur de ces trois pièces, nous persuader que quelques victimes de la bataille ayant précédé le blocus d'Alise ont trouvé leur dernier gîte sous les tumulus de Montsaugéon.

Mais, il y a plus, on n'aperçoit rien de franchement viril parmi les antiquités restituées par ces tumulus. Aucune pièce n'y atteste d'une façon nécessaire ou positive l'intention de pourvoir aux besoins d'un homme. Tout, au contraire, tend à y signaler la femme : les nuances particulières de son amour de la parure s'y décèlent sous leur aspect le plus démonstratif. Ce ne sont, remarquez-le, que colliers, fibules et bracelets ! Sans doute, nos pères en ont aussi porté : les monuments nous le disent autant que les histoires ; mais, lorsque nous examinons sur nos médailles gauloises, par exemple, les torques de Dumnorix, de Diasulos, de Criciru, de Verotal et de tant d'autres vaillants chefs ; ou bien, lorsque nous étudions, au musée Calvet d'Avignon, les armilles de son guerrier gaulois, et, au musée de Saint-Germain, celles que je lui ai offertes après les avoir recueillies à Veuxhailles, ne reconnaissons-nous pas que la mode du temps proportionnait avec justesse cette décoration masculine à la taille et aux allures de ceux qui la devaient porter ? Pouvons-nous supposer nos Lingons des bords de la Vingeanne assez modestes, assez étrangers au penchant national de l'ostentation, ou assez déchus et efféminés, pour s'être accommodés de la mièvrerie et de l'exiguïté de la plupart des bijoux recueillis à Montsaugéon ?

D'ailleurs, s'il faut étendre à notre région la coutume dont Auguste Nicaise paraît avoir démontré l'existence en Champagne et qui faisait du port du torques, aux temps voisins de la conquête romaine, l'apanage exclusif des femmes, nous nous sentirions confirmés dans l'opinion que les tumulus de Montsaugéon, s'ils étaient aptes à donner asile à des morts du sexe laid, en

¹ M. Em. Cartailhac, dans un curieux travail intitulé : *L'Age de la Pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires* (Paris, Reinwald, 1878, in-8°), a montré qu'aux dix-septième et dix-huitième siècles, on faisait encore enchâsser dans des garnitures d'or ou d'argent, pour les suspendre à des colliers, voire même à des chapelets, des flèches en silex d'une bonne conservation, auxquelles on attribuait des vertus merveilleuses. Les dames étrusques en avaient donné l'exemple cinq ou six cents ans avant l'ère chrétienne. On a recueilli dans leurs tombeaux de magnifiques colliers d'or portant, entre autres amulettes, des pointes de flèches en silex très élégamment sorties dans le précieux métal. Les haches en pierre polie ont joui d'une faveur égale et ont été garnies ou enveloppées de matières diverses témoignant du prix qu'on y attachait. On les croyait tombées du ciel ; plusieurs ont été conservées jusqu'à la Révolution dans certaines familles, ou dans le trésor de quelques églises, pour guérir de maladies exceptionnelles, favoriser les accouchements, ou préserver de contagions redoutées.

ont surtout reçu du sexe faible. C'est tout ce que j'en veux tirer pour le moment : il me suffit d'accentuer, à leur occasion, l'invraisemblance de la conception qui prétendait les faire concourir, eux et ceux du voisinage, à la démonstration d'événements militaires auxquels ils ne se sont jamais rattachés.

Je viens de mentionner implicitement l'époque à laquelle il semble raisonnable de faire remonter ces tumulus. Ils datent, à mon avis, du temps où les influences guerrières, d'abord victorieuses des influences théocratiques, avaient dû, à leur tour, céder la place aux inspirations des mœurs pacifiques et de la vie sédentaire. On ne peut élever couramment de semblables constructions pour les morts, on ne peut communément satisfaire au goût du luxe, en acquérir les marques extérieures et en prendre l'habitude, à ce point qu'on les conserve jusque dans la mort; on ne peut sacrifier ainsi les armes aimées des ancêtres aux engins de la parure, que lorsqu'on jouit depuis longtemps des bienfaits de la paix et de la stabilité. La famille alors s'est fortement et durablement constituée, on s'est irrévocablement attaché au sol et, désormais, on est plus préoccupé de s'en assurer la propriété, pour vivre de lui, que de courir, comme autrefois, les hasards d'une existence aventureuse et nomade. C'est une des phases ordinaires et, pour ainsi dire, fatales de la civilisation. Or, les profits n'en ont été acquis aux populations gauloises que dans les derniers temps de leur indépendance, c'est-à-dire : aux deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. N'est-ce pas d'ailleurs un enseignement accrédité parmi vos disciples, que la présence simultanée dans une tombe du torques et de la fibule indique, chez nous, les bas temps de l'autonomie nationale et qu'il faut rapporter à une époque voisine de César les inhumations où on les rencontre ?

Quatre torques ont été recueillis à Montsaugéon : un seul, celui découvert par MM. Royer, arrête le regard par sa bonne facture et une certaine élégance (*fig. 9*). Les autres sont de grands et vulgaires anneaux de bronze massif, maladroitement coulés dans des moules de pierre, par un fondeur sans expérience. Leur surface serait assurément moins irrégulière et leur épaisseur plus uniforme, s'ils avaient été empruntés à une tige de bronze obtenue par l'étirage, contournée en cercle et convenablement soudée ensuite à ses extrémités. Un épaissement ovoïde du métal qui se remarque chez tous, en un point de la circonférence, ne présente pas de caractères assez nets pour qu'on puisse aisément décider s'il faut y reconnaître la marque d'une soudure, ou le reste du jet de fonte. Si cette dernière interprétation paraît la plus vraisemblable pour un des torques (*V. pl. 6, fig. 2.*), la première satisfait davantage au regard d'un autre portant deux de ces protubérances allongées (*V. pl. 6, fig. 1*). L'une, au moins, trahit une rupture accidentelle et ancienne du torques et sa réparation par un procédé très imparfait de soudure, ou de refonte partielle.

L'épaisseur de ces torques varie de six millimètres pour le plus massif à trois millimètres pour le plus grêle. Leur vide intérieur se tient entre dix-huit centimètres et onze centimètres et

de mi. Si l'on s'explique qu'avec un peu d'adresse, on ait pu faire passer la tête au travers des plus grands, de manière à les amener sur le cou qu'ils devaient parer, on est plus embarrassé pour se rendre compte de la façon dont s'adaptaient les autres. On en arrive à penser qu'ils étaient ajustés, fermés et soudés sur le cou même. L'opération ne devait pas laisser que d'être assez délicate, et si ces étroits torques avaient plus de volume, on se demanderait sans doute si l'on n'a pas plutôt affaire à un anneau de jambe. Le diamètre cependant en serait excessif : comment croire d'ailleurs qu'on se fût contenté d'un simple fil de bronze pour un ornement réclamant, par la nature même de sa destination, un aspect un peu volumineux ? Ce simple fil, au contraire, suffisait pour retenir au cou l'amulette qui a été souvent, en Gaule, la seule raison d'être de ces torques rudimentaires. La perle en pâte de verre couleur bleu de France et d'origine orientale que MM. Royer ont rencontrée dans le premier des tumulus réexplorés par eux et dont les congénères ont si souvent disputé aux perles d'ambre la faveur superstitieuse dont elles jouissent encore, a été très probablement enfilée au petit torques si fragmenté, dont vos ateliers ont pu rétablir la circonférence. Quoi qu'il en soit, on demeure surpris, en rapprochant les quatre torques les uns des autres, de la rudesse et de la grossièreté de trois d'entre eux comparées à la bonne exécution du quatrième. Un joaillier de profession a évidemment fabriqué celui-ci ; pour les autres, il semble qu'on les ait commandés, vaille que vaille, à quelque chaudronnier de village.

La même et choquante inégalité apparaît dans le groupe des periscelis ou anneaux de jambes, des armilles et des bracelets. Important, au moins comme nombre, ce groupe fournit matière à d'utiles remarques. Il confirme, par les contrastes qu'il accuse, l'opinion que la bijouterie de bronze avait des origines et des provenances très différentes. Certaines pièces sont vraisemblablement l'œuvre d'artisans indigènes, d'autres sont manifestement dues à l'importation.

Plus on étudie, pour chaque espèce de parure, les séries qui s'en sont formées peu à peu dans nos collections, plus on se persuade qu'il existait, en des points divers et probablement assez éloignés les uns des autres, des centres de fabrication où le travail se spécialisait dans ses caractères généraux comme dans le style de ses produits. Si un mobilier funéraire présente des types d'une diversité notable, il faut probablement conclure, de cette diversité, à la pluralité des sources où les éléments en ont été puisés d'une manière plus ou moins immédiate. D'ordinaire, l'industrie locale peut revendiquer une part importante dans sa composition : de là cette physionomie un peu monotone que présente l'ensemble des découvertes dans une région donnée. Mais, à côté de ces objets courants, ceux qui tranchent par leur rareté et leur isolement sous le rapport de la conception de la forme, des particularités de la main-d'œuvre, du goût décoratif, de l'aspect différent du métal et de sa patine, trahissent, en général, une extranéité leur attribuant à elle seule un intérêt de premier ordre. Lorsque, après avoir noté soigneusement ces pièces exceptionnelles partout où elles ont apparu, on aura, en remontant de proche en proche, reconnu la

région où elles deviennent à leur tour fréquentes et banales, on pourra dresser quelque chose comme la carte industrielle des territoires gaulois et relever l'itinéraire habituel des marchands colporteurs, agents traditionnels et quasi nécessaires de la diffusion de tout produit exotique. Nous pouvons déjà soutenir, avec quelque confiance, que des trafiquants partis des plaines circumpadanes, de la vallée de l'Inn, des Alpes Noriques, ou des rives hongroises du Danube, ont apporté, jusqu'au cœur du pays si accidenté où s'étaient cantonnés nos Lingons, les grandes urnes métalliques à anses géminées, les cistes à cordons, les armilles à spirales aplaties et les belles épées de Courcelles-en-Montagne, de Magny-Lambert, de Veuxhaulles et de Humes. Mais combien notre ignorance est grande encore relativement à l'origine d'antiques de moindre importance, que leur intervention dans la parure de nos ancêtres ne recommande pas moins à notre curiosité ! Beaucoup d'entre elles ont certainement fait partie de la pacotille de colporteurs, ou sont l'œuvre d'artistes ambulants à qui ce goût de la nouveauté, dont César fait presque un caractère de race, assurait chez nous un débit facile et productif. Mais les apparitions de ces nomades pouvaient n'être pas aussi fréquentes qu'on les souhaitait, leurs prétentions d'ailleurs devaient excéder souvent les facultés de ceux dont ils provoquaient les convoitises ; il fallait bien alors se tourner vers l'industrie locale, si peu experte qu'elle fût encore, et se contenter de ses produits plus ou moins rudimentaires.

J'accorde, sans hésiter, à cette industrie les armilles et bracelets filiformes ou toriques, en bronze massif et à surface lisse. Je lui accorde également ceux de même type dont les extrémités ou la face externe sont agrémentées de moulures, d'empreintes au poinçon, ou de traits de burin dont la simplicité élémentaire n'avait rien de bien compromettant pour l'inexpérience de l'ouvrier (Pl. 6, *fig. 4*). Je lui attribue même ces anneaux de jambes et bracelets tubulaires faits d'une bande de bronze mince repliée jusqu'à rencontre parfaite de ses bords, sur un mandrin de forme arrondie et ensuite circulairement courbée de façon à ce qu'une de ses extrémités s'engageât étroitement dans l'autre, où elle était au besoin maintenue par une goupille (V. pl. 6, *fig. 5, 9 et 10*). Le mode de leur fabrication est déjà cependant de caractère assez relevé et exigeait une habileté de main qui a su pleinement triompher, il faut le reconnaître, de toutes les difficultés.

J'hésite un peu en ce qui concerne les bracelets reproduits par les figures 1 et 10. Si, à la rigueur, le premier avec ses lourdes extrémités globuleuses encadrées d'un cordonnet et le nœud si massif saillant à la face opposée de sa tige torique, peut encore être mis au compte de l'industrie locale, il est plus difficile d'en agir de même à l'égard du second. Les ondes en relief courant en ligne droite sur sa face externe, entre les deux filets qui les enferment et en régularisent le cours, ont déjà quelque style et paraissent dépasser le niveau des talents indigènes. Cependant les bracelets de ce genre sont assez communs dans la région : aussi inclinerais-je volontiers à les croire fabriqués sur place, mais par ces artisans nomades qui s'en allaient à

l'aventure, s'arrêtant partout où le travail s'offrait à eux et opérant en plein air, sur la place publique, à la façon des bijoutiers arabes dont nos colons africains racontent les mœurs originales et qui semblent continuer, dans les bazars, toutes les traditions de leurs devanciers d'il y a deux mille ans.

Mais je ne puis concéder aux artisans du pays la belle paire de periseclis ou d'armilles (car l'ouverture en paraît trop grande pour des bracelets de poignet) que représente la figure 8 de la planche 6 et dont l'élégant ovale montre, sur ses deux courbes les plus larges, un groupe de cinq perles de bronze régulièrement espacées par de doubles capsules, dont les bords ciselés les enveloppent à demi. Les bracelets perlés ne sont d'une rareté extrême ni dans notre pays Lingon, où ils présentent cependant partout les indices de l'extranéité, ni dans les vitrines du musée Saint-Germain, où la diversité même de leur provenance éloigne l'idée d'une spécialité locale; je doute cependant qu'en examinant ces vitrines, vous en rencontriez de plus remarquables que ceux de Montsaugéon, sous le rapport de l'harmonie des proportions, de la distinction du style et de la bonne exécution.

A plus forte raison, ne puis-je faire honneur au travail indigène du beau bracelet constituant, à mon avis, la plus belle et la plus précieuse des acquisitions dues à M. Defay par le Musée des Antiquités Nationales (V. pl. 6, *fig. 11*). Vous savez déjà, par une communication précédente, la valeur d'ordre symbolique que j'incline à attribuer à son motif ornemental¹: je ne me prévaudrai donc aujourd'hui, que de la grande élégance de ses enroulements alternés et de l'ingéniosité de l'heureuse disposition qui les rend visibles de quelque côté qu'apparaisse le bijou. D'où peut-il venir? Dans quel atelier d'Italie, des contrées pannoniennes, ou des colonies grecques des rivages méditerranéens a-t-il été fondu et ciselé si délicatement?... Je l'ignore, mais je sais bien que, si un bijoutier parisien, en quête d'inspirations de haut goût, entreprend

¹ V. Ed. Flouest : *Deux stèles de Lavaine. — Le signe symbolique en S* (Paris, 1885, Ern. Leroux, in-8°, 19 planches). On remarquera, en étudiant le bracelet dont il s'agit, que sa décoration répétée *trois fois* sur sa périphérie et dont voici le développement en plan, se compose seulement (à part le grénétis marginal, dont le rôle unique est de l'isoler afin qu'elle ressorte



mieux) du *triskèle*, ou signe en S à la troisième puissance, accostant de droite et de gauche le signe initial, lequel, se doublant par une ingénieuse disposition de la volute centrale, se constitue ainsi lui-même de *trois éléments*, sans modification de sa forme essentielle. Les Gaulois, on le sait, ont partagé les idées pythagoriciennes sur la valeur des nombres : je doute qu'on puisse rencontrer un exemple plus frappant du prestige dont la combinaison ternaire jouissait auprès d'eux.

un jour de la reproduire en or, il en trouvera bien vite le fécond placement à plusieurs exemplaires.

Que penser de la petite bande de bronze estampée dont MM. Royer ont recueilli les parcelles au tumulus de la croix (*fig. 5*) et de celle, plus grande mais tout aussi mutilée, qu'a fournie l'envoi de M. Defay (*V. pl. 6, fig. 12*)? Obtenues l'une et l'autre d'une feuille de bronze si énergiquement laminée, qu'elle en a été réduite à l'épaisseur d'une feuille de papier, elles se sont facilement prêtées à la gaufrure décorative, dont une habile restauration a permis de reconnaître le motif. Fourbies ensuite avec le plus grand soin, elles ont été appliquées, dans tout leur éclat de ... similor, au bord supérieur de quelque vêtement, ou sur une ceinture, ou plastron de cuir ou d'étoffe, à qui son rôle dans le costume attribuait une place en vue. Je ne crois pas qu'il faille chercher hors de notre Gaule le lieu de leur fabrication; je ne suppose pas toutefois qu'il ait fait partie du territoire lingon: les pièces d'applique y sont, jusqu'ici, extrêmement rares; elles sont, au contraire, d'une fréquence assez grande sur les deux versants du Jura, pour qu'on puisse en attribuer la fabrication aux Séquanes ou aux Helvètes.

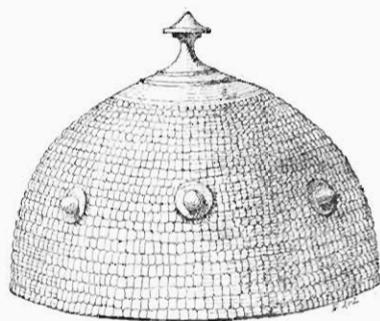
Quatorze fibules ont été extraites des tumulus de Montsaugéon. M. Defay, si l'on s'en rapporte au Catalogue du musée, n'en aurait recueilli que deux (*pl. 6, fig. 14*). Les douze autres font partie de la récolte de MM. Royer. Deux sont en fer et, malgré les détériorations que la rouille leur a fait subir, elles montrent encore des caractères assez accentués, pour qu'on les puisse rattacher à ce groupe dit de la Tène, si répandu dans toute la Gaule occidentale aux derniers temps de l'autonomie gauloise. C'est également de ce type que se réclament celles dont le bronze a fourni la matière. L'une d'elles cependant tranche sur l'ensemble par la gracilité de son long ressort et par la bossette à centre concave qui en constitue l'ornement principal (*V. pl. 6, fig. 3*). Cette variété peu commune en territoire Lingon est, vous le savez, assez fréquente dans celui des Séquanes, ainsi qu'en témoigne le Musée de Besançon.

Le corps de toutes les autres fibules décrit un arc plus ou moins surbaissé. Un ressort en spirale, fort élégamment disposé à l'une des extrémités de l'arc, assure le jeu de l'épingle. A l'autre extrémité, au delà de la rainure où s'engage la pointe de cette épingle, la prolongation coudée de la tige de l'arc forme une contre-courbe en retour et vient s'appuyer sur lui, en se chargeant, vers le point de contact, de moulures perlées ou ovoïdes du meilleur effet (*fig. 2, 4, 11 et 14, pl. 6*). La plupart de ces fibules sont d'un bon travail; l'ornementation de la face externe de l'arc laisse pourtant à désirer quelquefois par son exécution trop sommaire. Le motif en est d'ordinaire bien compris: il est harmonieux dans son ensemble et varie avec assez de goût les éléments dont il dispose; mais sa traduction a été trop hâtive, les poinçons n'ont pas été appliqués avec toute la précision nécessaire et les entailles de la lime ou du burin gardent une rudesse qu'un fini plus poussé eût aisément fait disparaître. Je crois très vraisemblable que beaucoup de ces menus bijoux étaient fabriqués sous les yeux mêmes de ceux

qui les recherchaient, par ces artisans voyageurs auxquels j'ai déjà attribué deux de nos bracelets.

Il est encore deux objets en bronze dignes de quelque intérêt.

Le premier (pl. 6, *fig. 7*) que votre musée possède est une petite calotte assez épaisse, évidemment façonnée au tour, et probablement d'origine étrangère, que surmonte une sorte de gland ou de bouton pédiculé, d'un galbe élégant. Je ne lui connais aucun similaire dans nos collections lingonnes et suis fort embarrassé pour en préciser la destination. Il est impossible cependant de ne pas se souvenir, en le voyant, de la curieuse coiffure à carcasse d'osier recouverte de cuir, que vous avez assurément étudiée au musée de Laybach et que Ferd. de Hochstetter signale comme découverte dans un des tumulus de Rovishe, en Carniole¹. Elle porte, vous le



COIFFURE A CARCASSE D'OSIER, AU MUSÉE DE LAYBACH

savez, au point culminant de l'hémisphère qu'elle dessine, un amortissement métallique dont l'élément terminal est de même caractère que la petite calotte dont il s'agit.

Le second objet est la jolie épingle (*fig. 3*) que conservent MM. Royer. Les combinaisons géométriques des traits de burin qui caractérisent sa décoration, sont essentiellement de style celtique. Peut-être a-t-elle été fabriquée dans le pays, mais par un de ses meilleurs ouvriers. Elle sort de l'ordinaire tout à la fois par la grosseur et la brièveté de sa tige. On remarque, à son milieu, la petite perforation qu'ont déjà montrée plusieurs de ses semblables. L'explication ne m'en paraît pas très difficile.

Il est admis que toutes les épingles de bronze exhumées de nos sépultures gauloises n'ont pas été exclusivement employées au maintien des torsades de la chevelure. Plusieurs ont été recueillies sur le sternum des squelettes, dans des conditions indiquant qu'elles servaient aussi à fixer au corps, suivant les besoins ressentis, des vêtements susceptibles de l'envelopper plus ou moins étroitement, selon qu'on les laissait flotter, ou qu'on en ramenait les plis, en les croisant

¹ Siebenter bericht der prähistorischen commission der mathematisch-natur-wissenschaftlichen class der kaiserlichen akademie der wissenschaften über die arbeiten im Jahre 1883.

sur la poitrine. Lorsque le vêtement était porté lâche, l'épingle, momentanément inutile, était sans doute passée au hasard, en un point quelconque du tissu, et devait aisément y courir le risque de glisser et de se perdre ; en l'y retenant au contraire à demeure, au moyen d'un menu cordon noué au pertuis foré au travers de sa tige, on n'avait plus à s'en préoccuper, et on restait sûr de la retrouver sous sa main, aussitôt qu'on voulait en faire usage.

Deux fragments de poterie, sans caractère, joints par M. Defay à son envoi à l'Empereur Napoléon III, ont sans doute été destinés par lui à prouver que la céramique avait joué dans la composition du mobilier funéraire des tumulus de Montsaugéon, le rôle que nous sommes habitués à lui reconnaître dans presque toutes les sépultures gauloises. MM. Royer ont également rencontré de très nombreux débris de cette vaisselle mortuaire, mais, plus heureux que leur devancier, ils ont ramené à la lumière des tessons intéressants d'une jatte ou assiette (*fig. 7*) et d'un vase à boire (*fig. 8*). La terre en est mal épurée, granuleuse et relativement épaisse comme dans toutes les poteries gauloises, mais ces récipients avaient bénéficié d'une décoration beaucoup plus soignée qu'à l'ordinaire. Elle avait été exécutée dans les données ingénieuses qu'ont révélées plusieurs pièces de choix retirées des pilotis des lacs de Suisse et de Savoie¹. Pendant que la terre de la jatte était encore un peu molle, on avait légèrement creusé dans sa concavité, au voisinage du bord, des séries de chevrons, ou de petites lignes réciproquement obliques, séparées les unes des autres par deux bordures horizontales à trois traits. On avait ensuite rempli les creux d'une barbotine de couleur qui, après la cuisson, avait permis à tout l'ensemble décoratif de s'enlever vivement en clair sur le ton brun de la surface du vase.

Le même système d'ornementation avait été appliqué au vase à boire avec plus d'intensité encore, puisque le tracé des cercles centrés et des cordons de points qui les encadrent se montre plus large et plus profond, afin, évidemment, d'accentuer davantage le contraste des couleurs, si bien préparé déjà par le noir intense du fond du vase.

Si je ne craignais, mon cher Directeur, d'abuser de votre patience à me lire, je m'arrêterais encore à ce fragment de fer à cheval qui gisait au fond du second tumulus et qui justifie si bien la conviction de notre regretté Jules Quicherat, que les Gaulois connaissaient et pratiquaient le ferrage de très vieille date². Je mentionnerais peut-être aussi ces anneaux de fer légèrement ouverts d'une façon identique, en un point de leur circonférence, et qui ont probablement servi, à titre de boucle, à la fixation d'une ceinture, en pénétrant l'un dans l'autre ; mais vous ne manquerez pas de m'opposer le vieil adage :

De minimis non curat..... præses.

¹ V. *Etude préhistorique sur la Savoie spécialement à l'époque lacustre*, par André Perrin, Pl. IV, V et VII, Chambéry, 1870. Cf. *Premier Mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie*, par Laurent Rabut, Pl. IV, fig. 10, et Pl. V, fig. 1.

² V. Jules Quicherat, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1^{er} vol., édit. Giry, Castau et de Lasteyrie, p. 167 ; ou *Revue des Sociétés Savantes*, 1873 : *La question du ferrage des chevaux en Gaule*.

Je ne poursuis donc pas mes observations et, convaincu que nous avons, MM. Royer et moi, rendu un véritable service au Musée des Antiquités Nationales, en reprenant l'exploration des tumulus de Montsaugéon, je conclus en insistant sur les trois données principales qui me semblent résulter, pour l'archéologie locale, de leur étude :

Ces tumulus ne peuvent remonter au delà des temps voisins de la conquête romaine.

Les sépultures multiples qu'ils ont présentées ne sont peut-être pas toutes simultanées, mais se rattachent sensiblement à une seule et même période évolutive du temps.

Leur érection n'a point eu pour origine les faits de guerre dont le territoire Lingon a pu être le théâtre, à la veille de l'investissement d'Alise.

Croyez, mon cher Directeur, aux meilleurs sentiments de votre dévoué.

ÉD. FLOREST.

